

CONSULTATION PUBLIQUE

Renouvellement de la Politique culturelle du Québec

**MÉDIATION CULTURELLE ET HAUSSE DU
TAUX DE PARTICIPATION À LA CULTURE**

**Mémoire soumis par le
GROUPE DE RECHERCHE SUR LA MÉDIATION CULTURELLE
(GRMC)**

23 août 2016

PRÉAMBULE

Le Groupe de recherche sur la médiation culturelle (GRMC) souhaite partager sa réflexion sur l'intervention publique en culture avec les membres du comité-conseil et le ministre en recommandant d'allouer, dans le cadre du renouvellement de la Politique culturelle du Québec, plus de ressources aux milieux et aux acteurs de la médiation culturelle. Cette aide accrue, coordonnée entre plusieurs ministères (culture, éducation, santé, travail...) et arrimée à la contribution des partenaires municipaux, institutionnels et associatifs, devrait concourir à hausser le nombre de citoyens actifs culturellement et à mobiliser les intervenants.

A) Le Groupe de recherche sur la médiation culturelle

Mis sur pied en 2006, le GRMC s'est associé en 2010 au Centre de recherches sur les innovations sociales (CRISES) de l'UQAM et fait partie de l'axe Innovations sociales, développement et territoire. Depuis une décennie, les membres du GRMC (voir la liste à l'annexe 1) ont conduit des projets de recherche, de documentation d'initiatives et d'études de cas, d'organisation de colloques et de séminaires professionnels ainsi que de formation d'appoint en médiation culturelle en approfondissant quatre axes :

- Inclusion et diversité

La culture, dans son sens large, est étroitement imbriquée dans la fabrique du social et est une constituante incontournable du vivre ensemble. Dès lors, sa vitalité dépend de l'action certes des milieux professionnels, artistes et intervenants, mais aussi de tous les citoyens. Sous cet angle, l'action culturelle a un rôle à jouer dans l'élimination des rapports sociaux de domination et dans la promotion de dynamiques et de processus culturels créatifs et délibératifs.

- Éducation

Des projets de recherche et d'intervention alimentent la réflexion sur les pratiques de médiation culturelle en milieu scolaire et apportent un éclairage approfondi sur les relations que les divers agents entretiennent avec l'objet culturel. Une meilleure compréhension des enjeux liés à l'intégration de la dimension culturelle à l'enseignement-apprentissage contribue à créer chez les élèves un rapport positif envers l'école et une plus grande ouverture sur leur environnement social et culturel.

- Art et innovation managériale

L'apport de l'art au renouvellement des pratiques managériales est méconnu. Les visions du monde qui isolent l'art et la gestion sont encore dominantes et les pratiques managériales en place puisent peu aux démarches de créativité. Or, de nombreuses expérimentations illustrent la contribution des processus artistiques et créatifs à la transformation sociale et à l'innovation en milieu de travail.

- Mutation des pratiques artistiques et participation

L'essor de pratiques hybrides et décloisonnées, par exemple dans les arts communautaires et les médias numériques (dispositifs interactifs, art en réseau, plates-formes contributives en ligne), nourrit l'expérimentation de projets assignant aux participants un rôle actif, qui questionnent le statut des publics dans le processus de création.

B) La médiation culturelle

Le terme « médiation » réfère familièrement à un processus pouvant conduire à la résolution de conflits. On parle alors, par exemple, de médiation familiale ou de médiation juridique (aux petites créances ou d'ordre professionnel). À la différence de ces usages, où la médiation renvoie au règlement de différends dans divers secteurs de la vie sociale, la médiation culturelle désigne un champ spécifique de théories et de pratiques. À ce titre, on doit l'employer comme un syntagme, en ce sens où les deux mots doivent être utilisés ensemble (voir l'annexe 2). Toutefois, si l'appellation est récente, ce qu'elle recouvre l'est beaucoup moins, puisque des intervenants et des organismes affirment en avoir toujours appliqué les principes.

La médiation culturelle est à la fois un cadre théorique de recherche et un modèle d'action contemporains de l'avènement d'une pluralité de normes sur le plan des préférences et des pratiques culturelles, à l'intersection de l'appartenance ethnoculturelle et du statut social. L'émergence des notions et des pratiques qui la fondent s'inscrit dans la foulée d'une redéfinition du système culturel ainsi que du rôle de la culture dans la société. Elle met en jeu la conception des finalités de l'action culturelle et du lien social, les dynamiques d'acculturation et d'enculturation à de nouveaux modes et de nouvelles formes de participation culturelle, la promotion d'identités autour de la dimension symbolique de projets artistiques, les styles de vie et les mécanismes d'inclusion sociale. En ce sens, la médiation culturelle recouvre des fonctions qui aménagent, sur la base des références et des goûts propres à chaque citoyen, groupe ou milieu social, le cadre et les moyens de l'expression individuelle et collective passant par le dialogue et la prise de conscience de la dimension civique des pratiques culturelles.

Ainsi conçue comme une philosophie d'intervention dans le champ socioculturel qui, attribuant un caractère émancipateur aux démarches de création, implique les citoyens à divers niveaux de la production de l'offre culturelle, la médiation culturelle doit être appréhendée en conjonction avec l'évolution des politiques publiques de la culture selon sa double dimension¹. Si elle se déploie au Québec en tant qu'actions d'accompagnement dans divers dispositifs mis en place tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions culturelles par une diversité d'acteurs, c'est en raison de l'horizon ouvert par la mise en œuvre des politiques éducatives et culturelles ainsi que des politiques d'immigration ou de la diversité (Lafortune, 2016 et 2015). Dans tous les cas, elle contribue à rehausser le nombre de personnes actives dans le champ socioculturel et à diversifier le profil de ces personnes.

D'un côté, la médiation culturelle relève d'une stratégie de relégitimation des institutions culturelles subventionnées par l'État et axées sur la démocratisation de la culture à une époque où l'autorité institutionnelle et le financement de ces structures régressent. En effet, là où ces institutions n'ont jamais bénéficié d'un financement public prépondérant, leur légitimité n'est pas remise en cause actuellement puisqu'elles ont toujours dû justifier leur existence et se responsabiliser socialement dans leur territoire d'implantation. C'est pourquoi l'engouement envers la médiation culturelle, ici apparentée à l'activité d'interprétation, s'observe uniquement dans les milieux culturels confrontés au recul d'une aide financière étatique jadis plus structurante, qui les pousse à tisser des liens plus étroits avec les citoyens, les publics et les partenaires pour combler une plus grande part d'autofinancement.

¹ La culture désigne, sur le plan des manifestations de l'esprit, l'ensemble des produits des arts et des sciences et, sur le plan anthropologique, l'ensemble des modes de vie et d'action.

De l'autre côté, la médiation culturelle recouvre les efforts des pouvoirs publics locaux visant le renforcement de la cohésion sociale en regard de la nouvelle dynamique identitaire en contexte d'importants mouvements migratoires et de perte de références symboliques communes, dans une perspective de démocratie culturelle. L'expression « médiation culturelle », désignant ici une activité d'animation, se réfère alors moins à l'organisation d'une rencontre entre des publics et des œuvres qu'à une démarche auprès des populations en situation ou à risque d'exclusion et à un dialogue entre les habitants d'un territoire facilité par des démarches de partage des traditions et des projets de création collective.

Enfin, soutenant ces deux logiques au moyen d'une préparation dont on déplore la faiblesse, la médiation culturelle repose sur l'éducation artistique, promue principalement par les acteurs de l'éducation formelle et informelle (Alvarez Abad et Lacour, 2015 ; Bordeaux, 2013). Elle répond alors à trois objectifs : permettre aux élèves et aux étudiants, mais plus largement à tous les citoyens, de se constituer une culture personnelle riche tout au long de leur parcours scolaire et de vie ; développer et renforcer leurs pratiques artistiques ; permettre la rencontre avec des artistes et des œuvres ainsi que la fréquentation de lieux culturels. Elle constitue à ce titre le troisième ressort de l'action publique en culture et, conséquemment, le troisième terreau des pratiques de médiation culturelle, comme l'illustre le schéma suivant (adapté de Mulcahy, 2010, p. 118).

Schéma 1 : Les trois ressorts des politiques publiques de la culture et leur mode d'intervention correspondant



Responsables pour la rédaction de ce mémoire :

Louise Julien

Professeure associée, département d'Éducation et formation spécialisées de l'UQAM

Jean-Marie Lafortune

Professeur, département de Communication sociale et publique de l'UQAM

Anne Nadeau

Doctorante, programme en Études et pratiques des arts de l'UQAM et médiatrice culturelle

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte

ORIENTATIONS

Envisager le renouvellement de la Politique culturelle du Québec implique de s'inscrire dans le prolongement des orientations initiales de 1992. La section A est consacrée à cet enracinement. L'idée de renouvellement convie également à envisager des changements dans la structure et les formes de l'intervention culturelle publique du point de vue des territoires (géographiques, institutionnels, socioculturels, professionnels). La section B développe cette perspective.

A) Prolonger la Politique culturelle de 1992

Dans la politique culturelle, trois axes étaient alors développés : 1. L'affirmation de l'identité culturelle; 2. Le soutien aux créateurs et aux arts; 3. L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle. Pour ce mémoire, nous nous attarderons principalement au troisième axe, qui rejoint plus directement les préoccupations des membres du GRMC.

Dans l'introduction de cette troisième section, il était clairement dit qu'il est du rôle de l'État « de s'assurer que les Québécois, quelles que soient leur origine et la région où ils habitent, puissent avoir accès à une vie culturelle et artistique. Autrement dit, il s'agit non seulement d'atténuer les obstacles qui risquent d'éloigner le citoyen de la vie culturelle, mais aussi de faire en sorte que nul ne se sente exclu, *a priori*, de la fréquentation de la culture et de la pratique culturelle » (p. 97). L'accessibilité est une notion complexe qui comprend la distance, le coût et d'autres données quantifiables, mais qui inclut aussi des facteurs plus subtils. La médiation culturelle est un moyen qui permet aux citoyens de se sentir les bienvenus au musée, compétents à apprécier un spectacle ou concernés par le patrimoine de leur quartier.

La première orientation de cet axe concernait l'éducation aux arts et à la culture. On y rappelait que l'école et l'éducation sont reconnues comme des voies privilégiées de développement de la personne, d'accès et de participation à la culture. Depuis 1992, de nombreuses démarches ont été menées pour solidifier les liens entre la culture et l'éducation. Ces initiatives ont permis plusieurs avancées. D'abord, l'enseignement des arts a été mieux défini avec la réforme du Programme de formation de l'école québécoise au cours des années 2000. Les cours d'art sont maintenant offerts au primaire comme au secondaire et leur réussite est essentielle à l'obtention du diplôme d'études secondaires. Par contre, des améliorations sont à apporter : la discontinuité des apprentissages est encore un problème ainsi que l'instabilité professionnelle des enseignants spécialistes formés pour enseigner les arts. De plus, il est souhaitable d'améliorer l'accès aux ressources culturelles professionnelles dans le cadre scolaire.

D'ailleurs, le deuxième aspect concerne l'accessibilité aux arts et à la culture. À ce sujet, la collaboration entre les milieux scolaire et culturel a été renforcée grâce au Protocole d'entente Culture-Éducation entre le MEQ (maintenant MEES) et le MCC en 1997, puis renouvelé en 2013. Dans la même période, le réseau de lieux de diffusion s'est développé et la circulation des œuvres sur le territoire québécois s'est accrue. En soi, il s'agit d'excellentes nouvelles. Il faudrait toutefois renforcer ces actions par des services d'accompagnement en médiation culturelle pour accueillir un plus grand nombre de visiteurs, mais surtout pour développer le sens esthétique, la confiance, le jugement critique et la sensibilité des visiteurs. Dans les lieux de diffusion qui misent sur ces rencontres d'initiation, visites guidées et autres projets pour permettre aux citoyens de toutes les provenances et de tous les profils d'accéder aux lieux de culture, les intervenants savent bien que l'accessibilité ne se limite pas aux billets gratuits. La fidélisation, c'est d'abord le développement d'un lien d'appartenance et d'un sentiment de compétence.

Troisièmement, la Politique de 1992 visait à favoriser la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle. Le cahier de présentation du contexte général mentionne que depuis plusieurs années, « des interventions viennent compléter cette approche en reconnaissant que les citoyens sont eux-mêmes acteurs et porteurs de culture (par exemple dans leurs pratiques culturelles, leurs traditions ou dans les valeurs culturelles qu'ils expriment) » (p. 27). Ceci constitue un aspect que le GRMC aimerait voir se déployer dans la future politique. La pratique et le partage d'une pratique culturelle sont souvent un moteur pour s'ouvrir sur soi-même, sur ceux qui nous entourent et sur le monde.

Les nombreuses ententes avec les municipalités ont sans aucun doute contribué au développement culturel sur tout le territoire québécois. Nous croyons que ces ententes doivent se poursuivre et inclure des activités de médiation culturelle à moyen et à long termes pour créer un réel lien entre la population et le milieu culturel local.

Il nous semble donc que sur la question de l'accès et de la participation des citoyens à la vie culturelle, la nouvelle Politique culturelle doit se faire dans la continuité de celle de 1992, en spécifiant toutefois certains aspects. Pour y parvenir, il faudrait permettre à chaque région d'affirmer ses priorités en matière d'accès aux ressources culturelles et lui donner les moyens de le faire. Ces projets impliquent un lien humain entre le citoyen et les œuvres et il faudrait que ce rôle puisse être joué par un médiateur culturel. L'accessibilité aux lieux et aux œuvres doit aussi être mieux aménagée avec le milieu scolaire pour permettre à chaque enfant et chaque adolescent d'avoir des contacts réguliers avec les arts et la culture et de bénéficier d'un accompagnement adéquat pour rendre l'expérience signifiante.

B) Donner une nouvelle impulsion à la Politique culturelle

Le renouvellement de la structure et des formes de l'intervention culturelle publique gagnerait à puiser à des nouvelles perspectives d'action. Nous pensons que la médiation culturelle, formellement reconnue et intégrée à la refonte de la Politique culturelle du Québec, permettrait notamment d'élever le taux de participation des citoyens à la culture. Contrairement aux statistiques de participation culturelle (Pronovost, 2005), qui ne rendent compte que du nombre d'entrées dans les équipements, ce taux désigne la proportion de citoyens sur la population totale qui façonnent directement les contours de la vie culturelle (voir encadré ci-dessous).

Taux de participation à la culture

Ce taux peut être établi en tenant compte de certains facteurs qui influencent le degré de participation tels que l'âge, le sexe, le type d'emploi, le revenu, la scolarité et la composition de la famille. L'analyse de données permet en outre d'étayer la situation pour les Québécois de naissance, ainsi que les immigrants récents ou ceux arrivés au Québec avant 1995, les Québécois qui se consacrent directement à la culture en tant que participants et qui s'y adonnent indirectement à titre d'éducateurs, d'administrateurs ou de spectateurs lors de manifestations en amateur, la participation à des activités professionnelles, les avantages et les obstacles à la participation, le lien entre les indicateurs sociaux généraux et la participation à la culture, dont la santé, les contacts sociaux et communautaires ainsi que l'emploi du temps, y compris le temps libre.

Calcul des taux

Les taux de participation peuvent être calculés de différentes manières, mais sont généralement établis en considérant la population totale de 15 ans et plus. Une autre façon de procéder consiste à utiliser la population totale qui participe activement à la culture comme dénominateur, ce qui donne un taux de participation parmi les actifs culturels. Ce taux est appelé le « taux de participation active ».

De l'interprétation à l'animation, en passant par l'éducation artistique, les dispositifs de la médiation culturelle s'étendent à l'ensemble des politiques publiques de la culture à tous les paliers de gouvernement. Ils attestent que l'action publique déborde le secteur culturel pour couvrir notamment le secteur socioéducatif. En ce sens, il importe qu'au palier québécois, la Politique culturelle soit déclarée gouvernementale et non pas uniquement ministérielle.

Le paradigme de la médiation culturelle convie également à poser l'articulation entre les actions nationales et locales qui impliquent des acteurs institutionnels et associatifs. La médiation culturelle compte sur les ressources octroyées aux villes et régions dans le cadre des ententes de développement culturel, conduisant à des plans d'action municipaux plus ambitieux.

Enfin, la médiation culturelle pointe en direction du dialogue interculturel. Dans une perspective d'inclusion, elle contribue à favoriser l'égalité, renforcer la créativité, approfondir notre compréhension des cultures et élargir notre perspective sur l'expérience humaine. Elle peut conduire à la diversification de la vie artistique, incluant le soutien des pouvoirs publics pour la redistribution des ressources, les projets communs et les partenariats. Elle doit pouvoir compter sur la participation des milieux communautaires et culturels, le développement de projets artistiques dans la collectivité et le financement de programmes de participation citoyenne. Elle doit favoriser de meilleurs contacts entre les cultures et l'élaboration de nouveaux programmes pour promouvoir la diversité, incluant des moyens pour aider à combattre la discrimination.

Les projets soutenus dans le cadre des programmes municipaux de médiation culturelle peuvent contribuer à la reconnaissance d'artistes et de modes de création ignorés du public et boudés par les médias. Ils peuvent catalyser l'expression de la diversité, condensée dans des œuvres légitimes exposées dans les institutions, et la diversité des expressions, manifestée dans un foisonnement de créativité s'exprimant dans des espaces communautaires et publics plus ou moins marqués par l'immigration récente.

En somme, la médiation culturelle constitue l'un des outils les plus susceptibles d'accroître le taux de participation de la population québécoise à la culture en augmentant le nombre de personnes participantes et en diversifiant leurs profils sur le plan ethnoculturel et social. Si, depuis une dizaine d'années, un virage s'est opéré à la faveur de la médiation culturelle, le renouvellement de la Politique culturelle offre l'occasion de l'accentuer et de consolider ses retombées.

RECOMMANDATIONS

Présentées dans un ordre non hiérarchisé, nous limiterons nos recommandations générales à six, parfois assorties de recommandations spécifiques. Chacune des trois premières s'arrime aux ressorts identifiés de la médiation culturelle (dans le schéma 1) tandis que les trois autres recommandations sont transversales.

Recommandation 1 – Généraliser l'éducation artistique (l'art à l'école)

Ce qui est véhiculé dans la littérature et les médias, c'est que la culture doit être valorisée par l'école et qu'elle devrait avoir ses assises en éducation. Mais quels sont les moyens utilisés pour y arriver ? Penser que la culture doit passer par l'école est facile à évoquer. C'est effectivement la voie à privilégier, mais s'y est-on pris de la bonne manière ?

L'enseignement, de la maternelle à l'université, comporte de lourdes responsabilités. La culture est souvent considérée comme un ajout à la tâche régulière, et quoi qu'on en dise, il n'est pas si facile de l'intégrer tant dans la classe que dans l'école et d'organiser des sorties scolaires. À preuve, l'annulation des activités culturelles et des sorties est parmi les premiers moyens de pression utilisés par les enseignants pour démontrer leur mécontentement en regard de leurs conditions de travail. Outre le questionnement, voire l'indignation, que cela suscite dans les milieux culturels concernés, chez les parents et dans les ministères de la Culture et de l'Éducation, il faut peut-être y déceler un indice de la difficulté perçue par les enseignants pour promouvoir la culture auprès de leurs élèves.

C'est en ce sens que les activités de médiation culturelle, réalisées par des intermédiaires dont c'est la spécialité, peuvent s'avérer une grande aide pour assurer la qualité de la rencontre entre les artistes, les œuvres ou les lieux culturels et les participants (élèves, enseignants, directions d'école, parents et accompagnateurs).

La transmission aux élèves des valeurs culturelles et la culture à l'école deviennent une réalité lorsque la culture n'est plus considérée uniquement comme une matière scolaire. C'est qu'il faut de la passion pour transmettre la culture et pour initier les jeunes à la culture. Et cette passion anime les médiateurs culturels, qui la transmettent aux élèves et aux enseignants.

1.1 Inscrire au cursus de tous les futurs enseignants du primaire et du secondaire un ou des cours axés sur la culture et l'approche culturelle de l'enseignement

Les chercheurs Falardeau et Simard (2007) de l'Université Laval ont démontré que le rapport personnel à la culture des enseignants influence directement leur conception de leur rôle dans le développement culturel de leurs élèves. De plus, l'approche culturelle de l'enseignement constitue l'un des deux piliers des compétences à développer pour les futurs maîtres, spécialistes comme généralistes. Ces aspects ne font pourtant pas partie du cursus officiel de formation des futurs enseignants. L'intégration d'un ou de plusieurs cours les sensibiliserait à développer un autre rapport aux savoirs et aux apprentissages, à prendre en compte la culture des élèves et à cultiver leur rôle de passeur culturel. Des modèles existent déjà dans certaines facultés d'éducation.

1.2 Favoriser et soutenir le financement des sorties scolaires pour tous les élèves du Québec dans des lieux de culture reconnus

Une recherche réalisée par le Conseil québécois du théâtre (CQT, 2012) présente quatre modèles de réussite en fréquentation des arts de la scène par les élèves du primaire et du secondaire dans le cadre de sorties scolaires. Deux des modèles étudiés se situent en région (Mont-Laurier et Saguenay) et les deux autres dans la métropole. L'étude démontre clairement qu'il est possible de permettre à tous les élèves québécois de sortir dans des lieux culturels s'il y a une réelle volonté du milieu. Ces modèles sont reproductibles. Les conclusions révèlent que les partenaires culturels impliqués dans ces modèles positifs de sorties scolaires utilisent la mesure de soutien aux sorties culturelles du ministère de la Culture qui permet un remboursement partiel des frais de transport nolisés pour les sorties. « Aux yeux de plusieurs intervenants interrogés, cette mesure représente un des éléments pouvant contribuer à la réussite d'un partenariat entre les milieux scolaire et culturel » (p. 21).

Par contre, aucun des projets n'utilise le programme La culture à l'école² : « En effet, tous les intervenants interrogés ont affirmé ne pas avoir eu recours à ce programme. Ils ont également souligné que celui-ci était surtout utilisé par les écoles pour l'organisation d'activités culturelles se déroulant au sein des établissements scolaires puisque le programme leur semble mieux adapté à cette fin » (p. 21). L'étude conclut que les quatre modèles « permettent de promouvoir une véritable démocratisation des œuvres artistiques en milieu scolaire qui, rappelons-le, représente la voie privilégiée d'accès aux arts et à la culture » (p. 22). Le lecteur remarquera aussi que la majorité des sorties organisées par les comités et mesures étudiés incluent de l'accompagnement en classe par des médiateurs culturels qualifiés ou des artistes.

Plusieurs recommandations de cette étude semblent avoir été prises en compte dans la réorganisation du programme la Culture à l'école. La nouvelle mesure créée en 2014 appelée Mesure de concertation régionale en culture-éducation est maintenant gérée par le ministère de la Culture et ses régions régionales. Cette mesure devrait faciliter les sorties, mais le défi demeure celui de la communication avec les milieux scolaires, puisqu'il appert que, majoritairement, les enseignants n'en connaissent pas la teneur. Cette mesure a été implantée rapidement en 2014-2015, et l'année suivante, 2015-2016, a été marquée par les moyens de pression des enseignants. Il sera donc important de bien la faire connaître, de rendre le processus simple et d'en bonifier le financement pour permettre à tous les groupes scolaires d'en bénéficier. Comme chaque région fixe ses propres balises, il faudra s'assurer d'inclure les frais de transports et de billetterie dans les dépenses admissibles, puisqu'il s'agit des deux principaux freins à la sortie (Nadeau, 2015).

1.3 Valoriser les projets de médiation culturelle pour tous les groupes scolaires

Un accompagnement spécialisé autour de la sortie au spectacle ou au musée permet de mieux outiller l'enseignant et de rendre l'expérience plus significative. Ce qui se déroule autour de la sortie (préparation, intégration, discussion, etc.) a un impact sur la réception par l'élève. Il a été démontré que les activités périphériques au spectacle ont une forte influence sur les souvenirs qu'en garderont les élèves et sur l'intégration des œuvres dans leurs réflexions, et ce pendant de nombreuses années (Deldime et Pigeon, 1988).

1.4 S'assurer que les charges d'enseignement des arts au primaire et au secondaire soient exclusivement attribuées aux spécialistes formés dans ce domaine

Dans trop d'écoles et de commissions scolaires, les champs artistiques (surtout arts plastiques, danse et art dramatique, la musique étant généralement protégée) sont ouverts à d'autres enseignants que les spécialistes qui ont étudié dans la discipline et qui possèdent le diplôme adéquat pour enseigner. Ces questions sont surtout syndicales, mais la Politique culturelle pourrait insister sur l'importance d'offrir une formation de qualité aux jeunes. Le domaine des arts ne fait pas partie d'une sous-catégorie de disciplines. On s'assurerait ainsi que les heures d'enseignement à consacrer aux arts soient stables, que les enseignants spécialistes aient un statut moins précaire et, par conséquent, qu'ils persévèrent dans la profession. La continuité dans l'enseignement d'un art est aussi à privilégier pour développer des compétences disciplinaires et faire progresser les apprentissages.

² Il est à noter que cette étude a eu lieu avant la réorganisation de ce programme qui délègue maintenant les fonds pour le soutien aux sorties vers les régions régionales du ministère de la Culture.

1.5 Intégrer et intensifier la fréquentation des lieux culturels dans l'enseignement des arts

L'enseignement des arts et le développement de la compétence à apprécier des œuvres sont impossibles sans la fréquentation de lieux professionnels : musées, salles de spectacles, salles de concert. Ces sorties devraient être financées comme du matériel didactique pour le domaine des arts.

Bien qu'il soit du rôle de chaque enseignant d'être un « passeur culturel » (Zakhartchouk, 1999), seuls les enseignants spécialistes en arts sont formés pour jouer le rôle de « médiateur culturel » au sein de l'école. Un rôle qui implique des connaissances disciplinaires plus spécialisées. Pourtant, la structure actuelle, surtout au primaire, ne leur donne que rarement l'occasion de mettre à profit cette compétence et d'accompagner les élèves les enseignants titulaires dans des lieux culturels. Certes, on observe maintes sorties scolaires dignes de mention, mais elles restent sujettes à la bonne volonté des intervenants et à l'aménagement d'un contexte favorable au sein de l'école.

Recommandation 2 – Mieux soutenir l'interprétation dans les institutions culturelles en octroyant des ressources financières ciblées et en favorisant la consolidation de formations collégiales et universitaires

La médiation culturelle apporte des informations, mais surtout une confiance. En effet, le visiteur, quels que soient son âge et son niveau de connaissances, a la possibilité de poser des questions au médiateur culturel qui y répondra en fonction de la personne et de la situation. Qui plus est, le médiateur culturel doit tenir compte des personnes à qui il s'adresse, incluant les visiteurs réfractaires. Il doit adapter son discours et aller à la rencontre des personnes hésitantes à fréquenter les lieux et à s'investir dans une activité culturelle. Contrairement à la conférence ou à la présentation « en capsule », la médiation culturelle propose un échange.

Ainsi, il est fréquent qu'un visiteur, enfant ou adulte, qui prétend ne pas aimer le musée (et c'est son droit) ne veuille pas y aller tout simplement parce qu'il ne connaît pas le lieu, qu'il ne s'y sent pas bien ou qu'il n'a pas eu suffisamment d'explications pertinentes pour être en confiance. Comme le guide-interprète d'une institution muséale, le médiateur culturel connaît les lieux et l'exposition; il est toutefois plus préoccupé par le visiteur que par la découverte de l'exposition. Il amène le visiteur à l'œuvre et ne se contente pas de présenter l'œuvre au visiteur. Le médiateur culturel peut discuter avec la personne qui ne voit pas l'utilité de venir au spectacle, au musée.

Le problème réside ici dans le financement de la médiation culturelle par projet et dans l'épuisement des ressources professionnelles en poste auxquelles on demande d'élargir leurs fonctions. En réponse, il faudrait, d'une part, financer adéquatement les activités de médiation culturelle dans la mission de base des institutions ainsi que dans le soutien continu aux initiatives locales en la matière et, d'autre part, convier les institutions d'enseignement supérieur à élaborer et proposer des formations permettant le développement d'un personnel adéquatement qualifié pour assumer des fonctions de médiation.

Recommandation 3 – Appuyer plus largement le travail d’animation qui conduit à un accès aux ressources collectives (incluant dialogue interculturel)

La médiation culturelle peut contribuer à redéfinir le mérite artistique dans toutes les formes d’expression de manière à inclure d’autres façons de voir le monde et à promouvoir la diversité dans les arts. Par des stratégies d’intervention fondées sur un échange ouvert et respectueux de points de vue parfois divergents, elle renforce la participation socioculturelle, la liberté d’expression, la capacité de faire des choix, l’égalité et la créativité collective.

Les obstacles auxquels font face les médiateurs culturels sont toutefois nombreux. Mentionnons d’abord le manque de ressources financières et humaines et le manque de volonté politique de la part des décideurs publics. Puis, signalons la persistance de conceptions traditionnelles ou élitistes de la culture, du patrimoine culturel et des pratiques artistiques. Citons ensuite le manque de clarté dans les définitions et les difficultés résultant de la mise en œuvre des programmes ainsi que le manque d’informations, de formation et de qualifications appropriées. Soulignons enfin l’importance des distorsions médiatiques (stéréotypes), des préjugés religieux et de la discrimination à l’encontre de certaines communautés ou de certains groupes.

Le premier défi auquel se confronte la réalisation d’activités médiation culturelle a trait à la création et l’entretien d’un environnement inclusif, où règnent des échanges fondés sur l’égalité, la dignité et le respect mutuel. Élargir la participation à toutes les parties prenantes d’une collectivité, comprendre leurs différents besoins et leur donner la possibilité de prendre part au processus créatif rehausse leur sentiment d’appartenance et conduit à des résultats plus durables.

Le second défi réside dans la capacité de mobiliser des niveaux de financement suffisants garantissant une intervention dans la durée, les fruits de l’intervention étant lents à murir. D’un point de vue stratégique, l’enjeu consiste à concilier la maîtrise d’œuvre des activités au niveau local, avec des appuis nationaux ou internationaux et l’apport des milieux communautaires. L’esprit de participation axé sur la communauté doit s’accompagner de réformes structurelles et du développement de programmes artistiques par les grandes institutions culturelles.

Le troisième défi consiste à trouver le niveau de confort des artistes dans l’exercice de la fonction de médiation. Il s’agit de reconnaître que le travail principal des artistes est d’explorer des démarches et des langages de création. Si plusieurs de leurs projets et activités encouragent le dialogue, ils ne sont pas nécessairement rompus au métier de « médiateur ». Ainsi, les projets de développement communautaire faisant intervenir des artistes doivent pouvoir compter sur des professionnels ayant développé des compétences en la matière.

Le quatrième défi réside dans l’art d’allier les logiques de démocratisation et de démocratie culturelles en harmonisant les interventions destinées aux groupes, axées sur la reconnaissance identitaire, et aux individus, axées sur la citoyenneté active.

En découle le cinquième défi, qui consiste en à une remise en cause constante des activités déployées et des résultats atteints. En tant que pratique réflexive, la médiation culturelle s’ouvre à des interrogations décisives : quelles formes d’expressivité culturelle soutient-elle entre l’affirmation d’identités locales et la spectacularisation promue par le marché ? Quels publics constitue-t-elle, compte tenu de la multiplication des formes et des supports de diffusion ? Quelles autorités consolide-t-elle à l’intérieur de la nouvelle dynamique d’acteurs ?

En guise de solution, plusieurs pistes peuvent être suivies. D'une part, le soutien public aux arts doit prioriser des activités qui mettent les participants en relation avec d'autres cultures, leurs traditions ou leurs expressions contemporaines, dans le cadre de projets artistiques qui amalgament différentes sources culturelles et engendrent des formes nouvelles ou hybrides d'expression culturelle, la création de nouveaux espaces ou de lieux d'échange où une diversité de voix peut se faire entendre. Il doit également mettre sur pied des programmes qui procurent aux publics de nouvelles compétences ou aptitudes pour interagir avec d'autres cultures, une répartition plus équitable des ressources aux artistes et aux organisations des diverses communautés, de nouveaux partenariats entre des institutions culturelles et des compagnies artistiques indépendantes.

D'autre part, les façons de faire doivent se renouveler. On doit adapter son travail aux différents groupes et mettre au point des programmes et des projets qui tiennent compte de l'évolution des pratiques culturelles de personnes qui sont visées par les activités de médiation culturelle. Il faut également que ces activités ou les projets reflètent adéquatement les besoins manifestés par des groupes particuliers. Dans certains cas, comme lorsqu'on travaille avec des jeunes marginalisés, des moyens et une assistance supplémentaires sont nécessaires.

Enfin, diverses initiatives peuvent être prises pour transformer les structures et les activités : inviter des individus de différentes origines ethnoculturelles à être membres des conseils d'administration et des comités de direction ; élaborer des expositions ou des programmes de sensibilisation aux préférences culturelles en manière de modes de vie, d'œuvres et de démarches de création; réviser les modalités de recrutement pour diversifier leur personnel cadre, administratif et artistique des institutions et organismes culturels ; élargir les critères d'excellence artistique et proposer des ateliers qui fassent participer le public aux pratiques artistiques d'autres cultures.

Recommandation 4 – Développer l'accompagnement en ce qui a trait à la culture numérique

L'étude des innovations techniques et sociales démontre clairement l'influence des objets technologiques d'usage courant, depuis leur processus de production et de diffusion jusqu'à leur réception, sur l'évolution des préférences de la population. En effet, si l'on définit la culture en termes de sédimentation d'expériences qui se transforme à mesure que la technologie imprègne les gestes quotidiens, on doit convenir que les usages des technologies numériques façonnent les formes et les contenus culturels : production-diffusion-réception et inflexion des goûts.

En écho à cet essor, une action en continue pour hausser et maintenir le niveau de connaissances des organisations culturelles sur l'étendue des possibilités qu'offrent les plateformes et les outils numériques devrait être incluse dans la Politique culturelle. Il faudrait aussi développer l'expérimentation sur ces plateformes afin d'accélérer la mise en place de nouvelles façons de faire et de nouveaux outils pour diffuser les arts et la culture et rejoindre davantage les citoyens du Québec.

À l'instar de la culture analogique, la culture numérique appelle un accompagnement adéquat et malgré leur énorme potentiel interactif, les outils techniques ne remplacent pas la médiation humaine.

Recommandation 5 – Recourir à des processus d'évaluation adaptés

Les règles de base d'une évaluation des activités de médiation culturelle adaptée font écho aux grands principes de la recherche partenariale : participation, transparence, autonomie et réflexivité (Jacob, 2012). Le processus d'évaluation doit se mettre en branle dès la conception des projets pour que les acteurs se l'approprient, avoir des objectifs précis et réalistes et répondre à des aspirations ou à des besoins réels. Il faut prendre le temps nécessaire pour clarifier la démarche, établir le partenariat, bien connaître les personnes ressources et les destinataires des rapports. Le plan d'évaluation doit être souple, s'adapter le mieux possible au calendrier particulier des projets et tenir compte des ressources disponibles.

Sur le plan méthodologique, une évaluation pertinente est capable d'envisager des effets à moyen et à long termes, à différents niveaux et sur différents registres (individuels et collectifs, quantitatifs et qualitatifs, etc.). En ce sens, les partenaires des projets doivent favoriser des analyses qui s'étendent sur un temps relativement long. Il est alors important de disposer de données de base fiables sans négliger les données provenant d'autres études, les statistiques officielles, toutes les informations pertinentes qui viendraient compléter le portrait général ou qui permettraient des éléments de comparaison.

Sur le plan de la gestion de projets, il faut prévoir des ressources nécessaires pour tenir des évaluations sur une base régulière et conjuguer des études plus ponctuelles sur une activité ou un organisme à des études à plus large échelle. Enfin, conformément aux saines pratiques de la recherche partenariale, on ne doit surtout pas négliger l'étape du rapport final et de la diffusion des résultats.

Recommandation 6 – Associer étroitement des artistes aux activités de médiation culturelle

Le milieu culturel aurait avantage à inclure des artistes à différents paliers de son organisation. Plusieurs artistes désirent mettre à contribution leurs compétences aux services des institutions tout en gardant la possibilité de poursuivre leur carrière artistique. Les consommateurs d'art pourraient ainsi profiter d'expériences riches en présence d'artistes. Pour se faire, il faudrait aménager des conditions facilitant la poursuite de leur carrière artistique.

Kerlan (2006) parle de l'authentique expérience esthétique que seul l'artiste peut faire vivre à un groupe de participants, puisqu'il faut être au cœur de l'expérience pour être en mesure de vraiment y parvenir. Il décrit l'expérience esthétique comme étant une présence authentique au monde, une attention qui occupe toute la personne dans un moment de ravissement. Vivre le moment, comme si c'était la première fois que nous découvrons les choses, retrouver l'émerveillement et la présence de l'enfant qui explore le monde. D'après Kerlan, cette expérience a besoin d'intensité et de passion et suscite la concentration sur l'action à poser autant que l'enthousiasme du geste.

L'association systématique et plus étroite des artistes aux activités de médiation culturelle, élaborées notamment autour de leurs créations, multiplie les occasions offertes aux publics de bénéficier de leurs compétences et d'ajouter de l'authenticité à leurs expériences culturelles.

CONCLUSION

Ce texte cherchait notamment à démontrer comment les trois modes d'intervention que recouvre le vocable contemporain de médiation culturelle ne peuvent pleinement contribuer à l'essor de la vie culturelle au Québec en raison des choix politiques actuels qui en restreignent l'étendue ou en dénaturent le sens : 1/ promue par les acteurs de l'éducation formelle et informelle, l'éducation artistique constitue le socle du développement de la sensibilité, de la subjectivité et du sens critique des citoyens. Or, la volonté d'arrimer l'offre de formations aux besoins du marché du travail la marginalise dans les parcours scolaire et parascolaire ; 2/ portée par des intervenants sociaux, l'animation est détournée de ses aspirations à libérer le potentiel créatif de chaque individu ou groupe social, susceptible d'apporter une réponse aux problèmes auxquels il se confronte, vers des projets qui les assimilent à des agents de contrôle en vertu d'impératifs sécuritaires; 3/ assumée par des guides soucieux d'initier les visiteurs aux langages et aux démarches de création, l'interprétation s'apparente, devant les nouvelles exigences d'autofinancement des institutions culturelles, à des activités de relations publiques axées sur la rentabilité.

C'est en se déployant sur le triple plan d'une éducation artistique, exigeant du milieu scolaire qu'il fasse une plus grande place à la formation au sensible, une éducation populaire, nécessitant un appui plus soutenu du gouvernement aux démarches d'apprentissage informelles par lesquelles des citoyens mènent collectivement des actions qui suscitent une critique de leurs conditions de vie ou de travail, et une éducation à l'environnement, susceptible de conduire la population à réduire significativement son empreinte écologique, que la médiation culturelle, intégrée à part entière dans la nouvelle Politique culturelle, pourra le mieux répondre aux problèmes auxquels se confronte aujourd'hui la société québécoise.

Nous espérons que ce mémoire représentera une source d'information et d'inspiration tant pour les membres du comité-conseil que pour le ministre et demeurons disponibles pour toute discussion ultérieure.

RÉFÉRENCES

- Alvarez Abad, Fernando et Muriel Lacour (2015), *L'éducation artistique pour tous : un enjeu d'avenir*, Paris, L'Harmattan.
- Bordeaux, Marie-Christine (2013), *Éducation artistique, l'éternel retour ? : une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse, Attribut.
- Brault, Simon (2009), *Le facteur C : l'avenir passe par la culture*, Montréal, Voix parallèles.
- Conseil québécois du théâtre (2009), *Portrait général de la fréquentation du théâtre par les élèves du primaire et du secondaire au Québec dans le cadre des sorties scolaires*. Consulté à l'adresse http://www.cqt.ca/documentation/theatre_jeunes_publics
- Conseil québécois du théâtre (2012), *Étude de quatre modèles de réussite en fréquentation des arts de la scène par les élèves du primaire et du secondaire dans le cadre de sorties scolaires*. Consulté à l'adresse http://www.cqt.ca/documentation/theatre_jeunes_publics
- Deldime, Roger et Jeanne Pigeon (1988), « La mémoire du jeune spectateur de théâtre », *Jeu: Revue de théâtre* (46), 88-100.
- Falardeau, Éric et Denis Simard (2007), « Rapport à la culture et approche culturelle de l'enseignement », *Canadian Journal of Education*, XXX(1), 1-24.
- Gattinger, Monica et Diane Saint-Pierre (2011), *Les politiques culturelles provinciales et territoriales du Canada*, Québec, PUL.

- Gauthier, Clermont (2001), « Former des pédagogues cultivés », *Vie pédagogique*, (118), 23-25.
- Gauvin, Patricia (2016), « Territoires perméables », acte du colloque international *École, animation, culture : quand les rythmes scolaires interrogent les territoires et les partenariats*, ISIAI-IUT Bordeaux Montaigne, 26 janvier.
- Inchauspé, Paul (2007), *Pour l'école. Lettres à un enseignant sur la réforme des programmes*, Montréal, Liber.
- Jacob, Louis (2012), « Mesures et démesures : les leçons de l'évaluation », dans Lafortune, Jean-Marie (dir.), *La médiation culturelle : le sens des mots et l'essence des pratiques*, Ste-Foy, PUQ, p. 89-102.
- Jacob, Louis, Bélanger, Anouk et Danièle Racine (2014), *Les effets de la médiation culturelle : participation, expression, changement*. Rapport de recherche - Phase 2, Montréal, UQAM/ Ville de Montréal. Consulter à l'adresse : <http://etude.montreal.mediationculturelle.org/>
- Julien, Louise (2014), « L'éducation et l'action culturelle, une longue tradition au Musée des beaux-arts de Montréal », *Vie des arts*, n° 232, p. 54-57.
- Julien, Louise, Plasse, Marie-Claude et Marie-Andrée Manseau (2012), « Une histoire de cas de médiation culturelle en milieu scolaire », dans Lafortune, Jean-Marie, op. cit. p. 124-135.
- Kerlan, Alain (2005), « L'école des savoirs à l'école de la culture : vers un modèle esthétique de l'éducation scolaire », dans Simard, Denis et M'hammed Mellouki (dir.), *L'enseignement. Profession intellectuelle*, Saint-Nicolas, PUL, p. 261-299.
- Kerlan, Alain (2006), « L'expérience esthétique, une expérience fondatrice », *Colloque L'enfant, l'adolescent et la création*, (ISPEF, Université Lumière Lyon2, 9-11 février).
- Lafortune, Jean-Marie (2016), « De la démocratisation à la démocratie culturelle : dynamique contemporaine de la médiation culturelle au Québec », dans Pailler, Danielle et Caroline Urbain (dir.), *Participation et médiation(s) : nouveaux regards pour de nouveaux enjeux*, Paris, L'Harmattan, p. 35-52.
- Lafortune, Jean-Marie (2015), « Dispositifs culturels et exclusion/inclusion au Québec : éducation, immigration et médiation », dans Mairesse, François et Anne Barrère (dir.), *L'inclusion sociale : les enjeux de la culture et de l'éducation*, Paris, L'Harmattan, p. 29-44.
- Lamoureux, Ève (2009), *Art et politique : nouvelles formes d'engagement artistique au Québec*, Montréal, Écosociété.
- Mulcahy, Kevin (2010), « La politique culturelle dans le système américain : des dangers de la privatisation », dans Saint-Pierre, Diane et Claudine Audet (dir.), *Tendances et défis des politiques culturelles : cas nationaux en perspectives*, Québec, INRS, p. 89-128.
- Nadeau, Anne (2015), *Étude sur la sortie au théâtre en contexte scolaire*. Comité théâtre jeune public du Conseil québécois du théâtre. Consulté à l'adresse http://www.cqt.ca/documentation/theatre_jeunes_publics
- Paquin, Maryse (2015), Évaluation de l'appréciation des premiers diplômés du programme court de 2^e cycle en interprétation et médiation culturelles. *Éducation et Francophonie*, 43(1), 116-130. [En ligne] <http://www.acelf.ca/c/revue/pdf/EF-43-1-116-PAQUIN.pdf>
- Paquin, Maryse (2015), Médiation culturelle et technologies numériques. *Actes de la Journée de réflexion Interdisciplinarité et technologies numériques*. Laval : Maison des arts/SMQ/Groupe d'intérêt spécialisé en éducation et action culturelle, 10-15. [En ligne] http://www.smq.ca/pdf/2015_compte_rendu_interdisciplinarite_et_numerique.pdf
- Paquin, Maryse et Rébecca Lemay-Perreault (sous presse), « Typologie des médiations culturelles au musée : des modèles d'intervention au registre d'actions culturelles », *Muséologies, Les cahiers d'études supérieures*, 10(1).
- Pronovost, Gilles (2005), *Temps sociaux et pratiques culturelles*, Ste-Foy, PUQ.
- Zakhartchouk, Jean-Michel (1999), *L'enseignant, un passeur culturel*, Paris, ESF.

ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES

GRUPE DE RECHERCHE EN MÉDIATION CULTURELLE (GRMC)

COORDINATION : Louise JULIEN et Louise SICURO

Anne ARDOUIN, chercheure et intervenante en MC, Progetto-Culture, nature, milieu
Kheira BELHADJ-ZIANE, professeure, Travail social, Université du Québec en Outaouais (UQO)
Constanza CAMELO-SUAREZ, professeure, Arts et lettres, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
Nathalie CASEMAJOR LOUSTAU, professeure, Sciences sociales, Université du Québec en Outaouais (UQO)
Gabrielle DESBIENS, médiatrice culturelle, Ville de Saguenay
Marcelle DUBÉ, professeure, Travail social, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
Nadia DUGUAY, cofondatrice et codirectrice, Exeko
Marie-Blanche FOURCADE, professeure associée, Histoire de l'art, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Patricia GAUVIN, artiste et chargée de cours, Arts visuels et médiatiques, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Maxime GOULET-LANGLOIS, chargé en recherche et transfert, médiateur chez Exeko et étudiant à la maîtrise en philosophie, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Louis JACOB, professeur, Sociologie, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Louise JULIEN, professeure associée, Éducation et formation spécialisées, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Jean-Marie LAFORTUNE, professeur, Communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Ève LAMOUREUX, professeure, Histoire de l'art, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Martin LUSSIER, professeur, Communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Isabelle MAHY, professeure, Communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Anne NADEAU, médiatrice culturelle et doctorante en Études et pratiques des arts, Université du Québec à Montréal (UQAM)
Maryse PAQUIN, professeure, Études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
Chantal PROVOST, conseillère pédagogique, Service de recherche, développement et programmes, Cégep de Saint-Laurent
Eva QUINTAS, artiste et consultante en gestion des arts
Danièle RACINE, commissaire à la médiation culturelle, Service de la culture, Ville de Montréal
Louise SICURO, présidente-directrice générale, Culture pour tous
Michel VALLÉE, directeur, Service des loisirs et de la culture, Ville de Vaudreuil-Dorion

ANNEXE 2 : Définition de la médiation culturelle

<http://www.culturepourtous.ca/professionnels-de-la-culture/mediation-culturelle>

La médiation culturelle désigne le processus de mise en relation entre les sphères de la culture et du social, la construction de nouveaux liens entre politique, culture et espace public. Elle chapeaute un vaste ensemble de pratiques allant des actions de développement des publics à l'art participatif et communautaire. Elle vise à faire de chaque personne un acteur culturel.

Enjeux

Conçue dans une perspective classique de diffusion artistique et patrimoniale, la médiation culturelle se développe dans les années 1990 autour des notions d'accès du plus grand nombre aux œuvres et productions culturelles. Elle évolue ensuite vers des interventions qui misent sur une participation accrue des personnes et valorisent les expressions citoyennes.

Milieus concernés

Les pratiques de médiation culturelle interpellent les artistes et les acteurs sociaux (milieux de l'éducation, des affaires, municipal, etc.) en contexte de revitalisation des territoires et de développement social. Les premiers sont invités à modifier leurs relations avec les publics, les autres à intégrer plus largement la dimension culturelle dans leurs champs d'activités respectifs.

Le médiateur

Le rôle du médiateur est de favoriser les liens entre l'objet culturel (production matérielle, processus créateur) et les gens. Selon la nature et les finalités du projet, il se fera informateur, accompagnateur, pédagogue, etc. Son travail sera modulé et redéfini selon la spécificité des groupes, publics et individus ciblés, et selon le contexte artistique, culturel ou social.

Impacts

La médiation culturelle aménage des rencontres entre artistes et citoyens favorisant l'échange interpersonnel, l'apprentissage et l'engagement. Elle peut aussi permettre la réduction des barrières psychosociales liées à l'exclusion de groupes ciblés. Si ses impacts sont difficilement mesurables à court terme, il importe de développer des outils d'évaluation adaptés permettant de documenter et de mettre en valeur la pertinence, l'évolution et les retombées des projets.

Secteurs de pratique

Les pratiques participatives permettent de démystifier les processus de création dans les rues ou les espaces publics. L'art engagé sert la prise de position face à des situations affectant les communautés. Pour les travailleurs sociaux ou intervenants communautaires, la médiation représente un outil d'inclusion sociale et l'intégration des arts dans les milieux de santé ou de travail engage les individus dans un projet commun. Des projets sont initiés en contexte urbain par différents intervenants municipaux, sociocommunautaires ou culturels ; en région et dans les petites municipalités, leur développement contribue à la mise en valeur de l'environnement physique ou social, au développement d'une identité distincte ou à la création de liens sociaux. Les initiatives des institutions muséales et patrimoniales impliquent souvent le partenariat d'organismes communautaires ou d'établissements scolaires. Les projets jeunesse peuvent favoriser l'apprentissage, participer au développement cognitif des jeunes ou contrer l'exclusion culturelle. Enfin, les initiatives interculturelles peuvent concerner les organismes offrant des services aux immigrants, les établissements à forte concentration ethnoculturelle ou les institutions artistiques voyant leur clientèle se modifier.